

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2009

COMPTE-RENDU

Le 16 juillet 2009, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire, suivant convocation du 09 juillet 2009.

**Date d'affichage de la convocation** : le 09 juillet 2009

**Date d'affichage du compte-rendu** : le 23 juillet 2009

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 23

**Présents** : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **DE GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Bernard **QUEMENEUR**, Anne **HECQUET**, Léonie **SIBIRIL**, Serge **LE BIAN**, Hervé **COMBOT**, Simon **VART**, Sandrine **JACQ**, Joël **KORN**, Bertrand **L'HOURL**, Olivier **BAILLOT**, Isabelle **D'ARBOUSSIER**, , Yolande **PAUGAM-VERDES**, Marie-Paule **BEYOU**, Roselyne **PRELLE-LAMIDEY**, Jean-Marie **GUIRRIEC**, Philippe **MENGIN**.

**Avait donné procuration** : Caroline **d'Estaintot** à Isabelle **d'ARBOUSSIER**.

Jean-Marie **GUIRRIEC** quitte la séance à 21h30 et donne procuration à Roselyne **PRELLE-LAMIDEY**.

**Absente excusée** : Gaëlle **RUWET**

**Secrétaire de séance** : Bertrand **L'HOURL**

**Assistait également à la réunion** : Annie **SALIOU - DUBUIS**, Directrice Générale des Services.

Le compte-rendu de la séance du 11 juin est adopté à l'unanimité.

## **1. Présentation des rapports sur l'eau et l'assainissement 2008 :**

Monsieur Le Maire présente les rapports sur l'eau et l'assainissement 2008 (cf documents joints).

### **1.2 Information du conseil municipal d'un arrêté préfectoral :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté préfectoral du 30 juin 2009 déclare d'utilité publique au bénéfice du syndicat mixte de production et de transport d'eau de l'Horn :

- L'autorisation d'utiliser l'eau prélevée à la prise d'eau de Penhoat sur le Coatoulzac'h, située sur la commune de Taulé au lieu-dit « Penhoat », pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine,
- L'établissement des périmètres de protection de cette prise d'eau de Penhoat, ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

## **2. Travaux chemin des huitres : demande de subvention et consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre :**

Monsieur Le maire expose : Suite à divers entretiens avec la section conchylicole de Morlaix un accord pourrait être trouvé pour financer les travaux de consolidation du chemin des huitres. Le coût des travaux est estimé à 150 000 €. HT. Les subventions et participations pourraient dépasser les 90 %. Seront sollicités le FEP (fonds européen pour la pêche) l'Etat, la Région, le Département, la profession ostréicole sur arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord par 22 voix pour et une abstention pour :

- Lancer une consultation afin de désigner un maître d'œuvre
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions

### **3. Cession de l'atelier 9 (mer et littoral) :**

Monsieur le Maire expose : Les représentants de la SARL Mer et Littoral, qui occupent l'atelier relais N°9 dans le cadre d'un crédit bail souhaitent l'acquérir.

Conformément à la demande reçue en Mairie et aux termes du contrat, la cession pourrait se faire pour la valeur du capital restant dû au 1 juillet 2009 soit 16 863,15 €

A la demande des acquéreurs l'atelier est cédé pour moitié à Thierry QUILLIVIC le Varquez 29660 CARANTEC et pour moitié à Philippe QUILLEC 11, rue des sternes 29600 CARANTEC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour :

- Donner son accord pour céder l'atelier – relais au prix de 16 863,15 €
- Dire que la cession est faite sous réserve de la poursuite d'une activité artisanale
- Dire que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître URIEN, notaire à Taulé

### **4. Demande de subvention mobilier médiathèque :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour l'acquisition de mobilier de la médiathèque auprès du Conseil Général et de la DRAC. Le coût du mobilier est estimé à 78 000 € HT.

### **5. Demande de subvention pour les équipements sportifs de la salle de sport du Meneyer :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour l'acquisition des équipements sportifs pour un coût estimé à 50 000 € H.T.

## **Affaires diverses**

### **6) Désignation d'un représentant au Comité Directeur de l'Office de Tourisme :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, suite au décès de Madame FLOCHLAY, la composition du comité directeur est arrêtée ainsi qu'il suit : Dans la catégorie loueurs en meublés Monsieur Arnaud suppléant devient titulaire, Monsieur FLOCHLAY est désigné suppléant.

<b>Président de droit</b>
Jean-Guy GUÉGUEN, Maire

<b>Elus</b>
Clotilde BERTHEMET
Hervé COMBOT
Simon VART
Bertrand L' HOUR
Isabelle d'ARBOUSSIER

Gaëlle RUWET
Yolande PAUGAM VERDES

catégories socio professionnelles	Titulaires	Suppléants
<b>Hôtellerie campings chambres d'hôtes</b>	Jean Luc JACQ Camping des Hortensias	Danielle MUGNIER Chambres d'hôtes Ty Case
<b>Loueurs de meublés</b>	Gérard ARNAUD Loueur de meublés	Mr FLOCHLAY Loueur de meublés
<b>Commerçants</b>	Patrick DEMAIS Président d'Accap est là	Christophe LEFEVRE CASINO
<b>Artisans</b>	Laurence BOHIC Menuiserie	Laurent le PORS TAXI
<b>Restaurants traiteurs bars</b>	Jean-Yvon DERRIENNIC Le Petit Relais	Marie BARAER Bar des Sports
<b>Activités nautiques et sportives</b>	Loïc GLOAGUEN tennis des 2 baies	Stéphanie PINCON Club de plongée
<b>Activités culturelles et animation</b>	Loïc MAUGUEN Airs de fête	Joseph ROUET Kanerien San Karanteg

Mr GUIRRIEC quitte la salle du Conseil Municipal à 21h30 et donne procuration à Roselyne PRELLE-LAMIDEY.

## **7) Versement du solde de la participation FISAC à l'Association de commerçants « Accap est là » :**

Le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) 1<sup>ère</sup> tranche a attribué à la commune pour l'association de commerçants « Accap est là » une somme de 3 227 €.

Une avance de 2400 € a été versée fin décembre.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser le solde de 827 €.

## **8) Subvention annuelle à l'association des commerçants « ACCPA est là » :**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 1 000 € à l'association « ACCAP est là ». En effet, lors de l'attribution des subventions en février dernier, il y a eu confusion entre l'avance faite sur le fonds FISAC et la subvention annuelle de 1 000 € allouée habituellement.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide d'allouer la subvention de 1 000 €.

## **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conventions mises à jour avec le tennis club des 2 Baies et avec l'association Etoile Ciné seront soumises à l'approbation du conseil municipal à la rentrée.

Mr Hervé COMBOT soulève les problèmes de circulation posés ce jeudi par la déviation mise en place pour éviter le passage des véhicules derrière l'église et place de la république.

Il évoque également le manque d'attention de certains commerçants du marché qui laissent leurs cartons en vrac, ce qui représente un surcroît de travail pour les équipes de nettoyage.